

Haute finance et basses menaces

La révolution industrielle a provoqué les grandes concentrations urbaines sur les sites de production. Et la société post-industrielle, a priori plus libre dans ses implantations, s'épanouit à son tour dans les grandes villes, malgré la télématique et le «travail à distance».

A l'heure actuelle donc, les entreprises du tertiaire triomphant, banques et assurances en tête, veulent rester en zone densément urbanisée, si possible dans les villes-centres des agglomérations. Se sachant intéressantes sur le plan fiscal, ces sociétés posent leurs conditions. Ainsi présentement à Zurich où un groupe de travail, composé d'une dizaine de banquiers et d'assureurs, vient de faire connaître le tarif. En bref: il faut corriger les options prises par les politiciens en matière de réglementation de la construction, de politique des transports et d'approvisionnement en énergie, électrique surtout. A défaut de quoi l'avenir de la place financière zurichoise, autant dire suisse, serait gravement mise en cause.

C'est qu'elle pèse lourd la métropole des bords de la Limmat: les 43 000 employés des services financiers représentent, avec les sociétés qui les emploient, pas moins de 31% de l'ensemble des recettes fiscales de la ville. Voilà qui donne de la force aux manœuvres d'intimidation tentées par ces messieurs de la finance zurichoise, lesquels réclament en premier lieu une augmentation des volumes de construction autorisés et un relèvement de la limite, actuellement fixée à 7 000, du nombre de places de travail à créer. Entre 1975 et 1986, les sociétés de la place financière zurichoise ont doublé les surfaces occupées, et devraient encore les accroître de 38% d'ici 1992, soit quelque 410 000 m² supplémentaires. Pour faire face à ces besoins accrus, l'autorité devrait ouvrir aux sociétés financières l'accès aux zones réservées pour des activités industrielles — ce

qui accroîtrait encore la prédominance tertiaire de Zurich et, partant, sa vulnérabilité.

En matière de transports, il s'agirait de ne plus songer aux seuls habitants, mais de prendre des mesures en faveur des collaborateurs pendulaires et autres clients de la périphérie, qui doivent pouvoir se rendre au centre ville soit avec des moyens de transports publics au confort amélioré, soit (de préférence) avec leur voiture, sans problème de fluidité (sus aux mesures de ralentissement de trafic!) ni de parking. Des propositions qui vont exactement en sens inverse du crédit-cadre de 42 mio soumis au peuple le 12 juin, en vue d'une diminution de 30%, en ville, du nombre des kilomètres parcourus en voiture. Des propositions qui vont à l'encontre aussi de la majorité politique. A Zurich, les préoccupations écologistes sont désormais relayées par les principaux partis, majorité des radicaux compris. L'Exécutif de la ville, composé de neuf membres, a résolument passé au vert, notamment grâce à la socialiste Ursula Koch, élue en 1987. Cette majorité ne convient pas au «président de ville», le radical Thomas Wagner, dont le respect de la collégialité n'est pas le premier souci. Il n'a pas démenti le rôle de «mandant» que lui ont attribué les membres du groupe de travail précité; certes, le «Stapi» Wagner a bien déclaré ne pas souscrire à toutes les conclusions de leur rapport, mais sans préciser les points de désaccord. Au reste, il lui apparaît certain que l'importance nationale et internationale de la place financière zurichoise diminuerait si «on ne parvient pas à retenir la population en ville tout en favorisant une économie saine».

Comme d'habitude avec une certaine avance sur le reste du pays, Zurich connaît actuellement une situation

Poubelle pauvre pour pays riche

(jd) L'euphémisme ne fait pas illusion. Ce que pudiquement nous désignons par «déchets spéciaux» n'est rien d'autre que des résidus toxiques, sous-produits

de l'activité industrielle et de la destruction des ordures et dont l'élimination ou le stockage se révèle impossible dans une usine d'incinération ou une décharge de type classique.

La récente révélation de projets de contrats avec des pays africains prêts à entreposer ces produits dangereux contre rémunération a fait grand bruit. Elle ne nous apprend pourtant rien de bien nouveau sur le tourisme des déchets orchestré par des intermédiaires sans scrupule, souvent aidés par la complicité passive des Etats. Jusqu'à récemment, la Suisse s'est débarrassée de ses fûts indésirables dans les profondeurs marines; et l'on se souvient du scandale de Transnuclear. Mais fustiger les trafiquants douteux qui font joujou avec les bombes à retardement que sont les déchets toxiques, c'est se donner bonne conscience à peu de frais. S'il y a un trafic et offre de prise en charge par des pays en mal de devises, c'est qu'il y a d'abord production de

déchets et ensuite incapacité de les gérer de la part de ceux qui les produisent. Dès lors la juste indignation qui a saisi l'opinion publique ne peut se concrétiser que dans un choix politique simple: soit nous acceptons de gérer ces déchets sur notre territoire — le Conseil fédéral a d'ailleurs la compétence de désigner des lieux pour leur stockage et leur destruction — soit nous en réduisons la production au minimum et nous trouvons des méthodes de recyclage. ■

Une interdiction est possible

D'ores et déjà la Confédération peut interdire l'exportation de déchets spéciaux. L'article 35, alinéa 2, lettre c de l'Ordonnance fédérale sur les mouvements de déchets spéciaux, en vigueur depuis le 1er avril 1987, stipule que l'exportation est interdite lorsque le remettant n'est pas à même de prouver que le preneur envisagé offre toute garantie pour que le recyclage, la neutralisation ou l'élimination des déchets spéciaux soient satisfaisants pour l'environnement.

Haute finance et basses menaces

(suite de l'édito)

que son stade avancé de développement économique et la résistance de l'opinion publique rendent particulièrement difficile à gérer. Le même problème se présente déjà à Genève, dans des conditions un peu différentes (cantonville, auto chérie, etc). Comment préserver ou retrouver une certaine pureté de l'air sans attenter à la liberté de déplacement? Comment lutter contre la pollution sans limiter la croissance qui la provoque? Comment développer harmonieusement une ville sans freiner ses secteurs d'activité apparemment les plus dynamiques? Poser sérieusement la question revient à y répondre, et surtout à tirer une leçon valable pour toutes les agglomérations importantes: l'échelle communale, celle de la

ville-centre comme celle de ses voisines, ne permet plus de trouver une solution au problème de politique économique et fiscale. En revanche, l'échelle de la région, qui correspond chez nous à un découpage administratif et/ou électoral, peut voir apparaître une collaboration solidaire, seule porteuse d'avenir. A défaut, les villes-centres vont étouffer sous les charges, financières et environnementales, sans que leur périphérie puisse en tirer un profit quelconque, sinon momentané. Comme la politique sociale, la politique économique ne peut avoir d'autre but que de prévenir, ou cas échéant de réduire les disparités, sources de gaspillages, de conflits et de souffrances.

YJ

FEDERALISME

Disparités régionales

(ag) Il en va des revenus cantonaux comme des revenus individuels. Il est normal qu'ils s'inscrivent sur une échelle, mais dans des limites à ne pas dépasser sous peine de faire éclater le lien social ou confédéral.

Pour les cantons, une échelle de 1 à 3 serait déjà excessive. Or entre le Jura et Zoug, elle est de 1 à 10. Inacceptable! La référence est le rendement de l'impôt fédéral direct, prélevé selon les mêmes normes dans l'ensemble du pays sur les personnes physiques et sur les sociétés. Pour que la comparaison soit possible, il est ramené à une valeur par tête d'habitants (recensement de 1980). Les deux extrêmes sont donc le Jura: 323 fr et Zoug: 3730 fr.

Cette amplitude extrême tient au régime fiscal de faveur du canton de Zoug qui attire des sociétés qui ne peuvent toutefois éluder l'impôt fédéral. Le rendement de l'impôt sur les sociétés et de 62 fr dans le Jura, de 2975 à Zoug.

Mais les faveurs zougaises pour les SA, qu'on peut qualifier de concurrence déloyale confédérale et internationale, entraînent des retombées aussi pour les personnes physiques: Jura, 261 fr, Zoug, 755 fr.

Pour les personnes physiques, le record est nettement détenu par Genève: 929 fr. Là encore, c'est nettement plus que 3 fois le plus pauvre.

Il serait sage de prendre au sérieux ces disparités excessives. Par solidarité. Et avant qu'elles ne cassent la cohésion fédérale. ■

Un espace transfrontalier

(cfp) Tout passage, même rapide, dans des régions frontalières permet de constater le développement de relations toujours plus nombreuses entre territoires voisins.

Quelques exemples pour la frontière Nord-Est de la Suisse:

- L'Opéra du Rhin (Strasbourg, Colmar, Mulhouse) joue, ce printemps, *Louise* de Gustave Charpentier. Les représentations de Strasbourg seront suivies, à fin juin, de représentations à Karlsruhe. Le programme est partiellement rédigé en allemand et contient une reproduction de l'affiche de la création à Strasbourg, en 1902, au Strassburger Stadt-Theater.

- Toujours sur le plan culturel, l'Office du tourisme de Strasbourg diffuse un prospectus bilingue sur les manifestations de l'année au Pays de Bade, en

Alsace et au Palatinat ainsi qu'un dépliant en allemand sur les représentations du Théâtre municipal de Bâle.

- Mais c'est sur le plan économique que les relations sont très importantes. Elles ont d'ailleurs fait l'objet d'un cahier de la Documentation française, rédigé par Gabriel Wackermann, professeur à l'Université de Haute-Alsace*. La région observée par l'auteur alsacien est considérée comme un ensemble multipolaire original avec une petite métropole (Bâle) qui est, en fait, l'agglomération des trois frontières.

La *Regio Basiliensis* constitue un modèle que l'ouvrage nous permet de mieux connaître grâce à de nombreux tableaux qui nous éclairent en français sur ce qui n'existe habituellement qu'en allemand. Des régions francophones suisses font d'ailleurs partie de la *Regio* puisqu'elle englobe les districts de Por-

rentruy et de Delémont (JU). Mais ne croyons pas à une entité assimilée par tous ses habitants. N'est-ce pas M. Germain Müller, l'Alsacien par excellence, qui écrivait en 1973 dans l'avant-propos de *Psychanalyse de l'Alsace*, de Frédéric Hoffer: *Parmi tous ces amis qui nous veulent du bien, les Suisses sont les plus redoutables. Bien que n'ayant jamais voulu de nous dans leur Confédération, ils continuent à considérer l'Alsace comme une sorte de canton raté. Leur compassion part d'un bon naturel; mais plus que tous les autres, il y a lieu de se méfier des pavés bien intentionnés lancés par des gens dont l'emblème national est un ours...* C'est bien placé entre parenthèses, mais c'est écrit. ■

* Belfort, Colmar, Mulhouse, Bâle, Fribourg-en-Brigau. *Un espace économique transfrontalier*; par Gabriel Wackermann, cahier 4824, La Documentation française.

TRAVERSEE DE LA RADE A GENEVE

L'ivresse des grands projets

(jd) Au menu de la votation du 12 juin à Genève, deux votations cantonales relatives à la politique des transports: la loi sur le réseau des transports publics, ambitieux mandat de développer quantitativement et qualitativement l'offre dans l'ensemble du canton, qui bénéficie d'un véritable consensus tant l'urgence d'agir s'impose; et une initiative populaire du TCS demandant, en termes généraux, au Grand Conseil d'adopter une loi ouvrant un crédit pour la réalisation d'une traversée de la rade.

De prime abord, l'idée paraît séduisante: puisqu'il y a embouteillage au centre, nécessité de desserrer l'étreinte du trafic pour des raisons de qualité de la vie ou de place à laisser aux transports publics ou aux vélos, traversons le lac plutôt que le Rhône au centre de la ville. Entre le contournement, qui déplace le trafic (mais on peut douter qu'il y ait réellement une demande importante pour un tel axe évitant l'agglomération par l'est) et le dédoublement, qui

l'accroît (en son for intérieur, quel conducteur ne veut pas les ponts existants plus une nouvelle traversée?), l'initiative se garde de choisir. Sauf à réaliser la «grande ceinture» autoroutière dont rêvent les libéraux (pendant de l'auto-route de contournement par l'ouest, elle relierait l'autoroute Genève-Lausanne à la route Blanche et à la frontière française en tunnel pour 1,5 milliard), une moyenne ceinture routière dévasterait les parcs de la rive gauche et des quartiers actuellement préservés, tout en accroissant massivement le trafic dans les quartiers peuplés de la rive droite.

La force de l'initiative est de faire intervenir le lieu du rêve: la surface d'un lac sans rives, franchie en sous-sol ou en pont suspendu. Mais à trop «faire sauter le bouchon», comme le proposent les initiators, on se réveille avec la gueule de bois: ce n'est pas par hasard que depuis plus de vingt ans aucun projet n'a pu s'imposer, une fois confronté à la réalité. ■

France - Matin

(cfp) Une annonce de deux pages pour le quotidien romand *Le Matin*, est parue dans *Werbe-Woche* (9.5). Sur la première page, des indications chiffrées sur la diffusion du journal en semaine et le dimanche. Sur la seconde page, une photo nous montre une lectrice, placée au bas d'une énorme pile de journaux, plongée dans la lecture d'un journal qu'une retouche baptise *Le Matin*. Une observation attentive permet de découvrir qu'il s'agit d'un numéro de *France Dimanche* annonçant en première page *Le bouleversant geste d'amour de Mme Bourvil*.

Fleur vaudoise

(red) Le Centre Patronal (VD) rejoint l'Association suisse des transports (AST). Il réclame en effet que la votation sur les tronçons d'auto-route contestés par l'initiative fédérale *Trèfle à quatre ait lieu* en 1989 déjà. Et non pas en 1991, comme le prévoit le Conseil fédéral qui entend respecter le calendrier... et faire voter le peuple alors que certains des tronçons en question seront déjà partiellement construits.

La mémoire courte

(pi) En acceptant avec 2/3 de oui le contre-projet fédéral à l'initiative de la Fédération suisse des locataires le 7 décembre 1986, le peuple a clairement exprimé sa volonté de renforcer la protection de ceux qui vivent entre des murs qui appartiennent à d'autres. Malgré cela, la commission du Conseil des Etats, qui a récemment terminé l'examen des changements législatifs — révision du Code des obligations (CO) et de l'Arrêté fédéral contre les abus dans le secteur locatif (AMSL) — rendus nécessaires par cette nouvelle base constitutionnelle, fait des propositions que les milieux de défense des locataires estiment aller en sens contraire.

C'est en 1982 que l'initiative «pour une protection des locataires» aboutit, forte de 118 000 signatures. Vaud et Genève, particulièrement touchés par la crise du logement, se manifestent clairement puisqu'un tiers des signatures provient de ces cantons, Zurich et Berne en fournissant un second tiers.

Le Conseil fédéral montre son jeu

Dans son message, en juin 1985, le Conseil fédéral propose le rejet de l'initiative et souhaite lui opposer un contre-projet. Le même document présente les modifications du CO et de l'AMSL telles que les prévoit l'Exécutif. Sur cette base, qui les satisfait partiellement, les locataires décident de retirer leur initiative, son maintien risquant de barrer la route à tout changement en raison de la dispersion des oui lorsqu'une initiative et son contre-projet sont présentés simultanément (une modification de la loi a supprimé récemment cette injustice). C'est donc avec une idée de ce qu'était censée devenir la loi que la décision du retrait a été prise, et c'est sur ces mêmes bases que s'est déroulée la campagne précédant la votation populaire. Reste que le peuple n'a pu se prononcer que sur le contre-projet, ce qu'il a fait avec la netteté que l'on sait. Les adaptations législatives sont l'affaire du Parlement. On comprendrait toutefois mal que celui-ci s'écarte trop du texte du Conseil fédéral.

Et pourtant «sur certains points essentiels, selon Philippe Biéler, secrétaire de la Fédération romande des locataires, les modifications apportées par la commission du Conseil des Etats créent une situation encore pire qu'aujourd'hui».

Ces points sont:

L'annulabilité des congés abusifs.

● *Situation actuelle.* Un locataire qui conteste une hausse de loyer est protégé pendant la procédure de conciliation ou judiciaire et, s'il obtient gain de cause, aucune résiliation ne peut intervenir durant deux ans. De plus, les résiliations de représailles sont également nulles. Mais la preuve que le congé résulte de pareil motif est difficile à apporter, le congé n'ayant pas à être motivé. Cette clause est donc pratiquement inefficace. Les autres cas de congé ne font l'objet d'aucune protection.

● *Propositions des locataires.* La Fédération suisse des locataires souhaite que le bailleur doive motiver son congé, en utilisant une formule agréée par le canton (qui pourrait mentionner les voies de recours), rejoignant sur ce dernier point les propositions du Conseil fédéral. La définition du «congé abusif» devrait également trouver sa place dans la loi.

● *Décisions de la commission du Conseil des Etats.* Celle-ci ne prévoit ni motivation du congé, ni formule officielle, ni définition de ce qu'est un congé abusif. Il est simplement prévu qu'un congé est annulable lorsqu'il contrevient aux règles de la bonne foi. Pareille annulation étant déjà possible sur la base d'un article du Code civil, les autres cas de nullité prévus existant déjà dans la loi actuelle, il n'y aurait aucune amélioration par rapport au droit actuel. Il y aurait même aggravation dans la mesure où ces congés sont aujourd'hui nuls de plein droit (le locataire n'a pas besoin d'en demander l'annulation), ce qui ne serait plus le cas (il faudra s'adresser au juge ou à la commission de conciliation).

La contestation des augmentations abusives de loyer au changement de locataire.

● *Situation actuelle.* Il est fréquent de voir un loyer augmenter sensiblement lors d'un changement de locataire, sans rapport avec d'éventuels travaux. Il est actuellement possible de contester un loyer jugé abusif après conclusion du bail. Le locataire doit toutefois prouver qu'il se trouvait, au moment de la signature, dans une situation difficile qui l'obligeait à accepter le contrat.

● *Propositions des locataires.* Ils souhaitent renforcer cette protection, en introduisant, dans ce cas également, une formule officielle semblable à celle qui est déjà obligatoire pour notifier une hausse de loyer en cours de bail. Le locataire connaîtrait le loyer payé par son prédécesseur, ainsi que ses droits. Il devrait pouvoir réclamer la diminution de son loyer dans un délai de trente jours, sans conditions, comme le proposait également le Conseil fédéral.

● *Décision de la commission du Conseil des Etats.* Sur ce point comme sur le précédent, elle ne veut pas entendre parler de formule officielle et propose que le locataire, pour pouvoir contester le loyer initial de son nouveau logement, ait été contraint de conclure le bail par nécessité personnelle ou familiale et en raison de la situation sur le marché local du logement et des locaux commerciaux. Cette disposition abolirait la jurisprudence récente du Tribunal fédéral, favorable aux locataires.

Se souvenir de la volonté populaire

Il y a encore divergence sur la possibilité de justifier une hausse de loyer par comparaison avec les loyers usuels dans la localité ou le quartier. Une disposition qui fait référence à la loi de l'offre et de la demande — choix contestable en période de pénurie — et qui permet un nivellement par le haut.

Le Conseil des Etats décidera durant la prochaine session s'il fait siennes les propositions de sa commission. Et le Conseil national aura également à se prononcer sur cet objet. Des occasions donc de se souvenir de la volonté populaire et de ne pas réitérer cet autre mauvais feuilleton qui traitait de la surveillance des prix. ■

Le cœur à gauche

(jg) Le Parti socialiste français a toujours bénéficié du soutien d'une partie du patronat. Les enquêtes du CNPF (le Vorort français) le confirment, puisqu'elles indiquent que 10 à 15% des entrepreneurs de l'Hexagone votent pour la gauche.

Il est de fait que les socialistes français n'ont jamais été en peine pour trouver des patrons disposés à prendre des responsabilités gouvernementales ou à accepter des missions. L'actuel ministre de l'industrie, Roger Fauroux, est l'ancien PDG de St-Gobain, une des cinq plus grosses entreprises françaises. Bernard Tapie se présente aux législatives à

Marseille, avec le soutien du parti socialiste. C'est comme si, en Suisse, Werner Rey figurait sur une liste du PS.

Sous le précédent septennat, Gilbert Trigano, patron du Club Méditerranée a accompli diverses missions pour le compte de Pierre Mauroy. Antoine Riboud, qui dirige BSN, numéro un de l'alimentaire en France, n'a jamais caché ses sympathies socialistes. Son frère Roger, mort il y a 4 ans, PDG de Schlumberger, première société mondiale d'instruments de mesure spécialisée dans la recherche pétrolière, était l'un des amis intimes de François Mitterrand. Rappelons encore qu'Alain

Minc, brillant économiste, auteur de nombreux ouvrages et actuellement patron du Cerus, holding financière de Carlo de Benedetti (à ce titre responsable de l'OPA contre la Société générale de Belgique) a toujours soutenu publiquement le parti socialiste.

Les renfloueurs de caisses

On retrouve ces hommes, et d'autres encore, lorsqu'il s'agit de soutenir financièrement un journal comme *Libération*, d'aider à renflouer *Le Monde*, ou d'apporter un appui discret à quelque institution de gauche en difficulté.

Il y a de nombreux facteurs qui permettent d'expliquer cette situation. Tout d'abord le Parti socialiste français, comme son homologue espagnol, est avant tout une formation urbaine, modernisatrice, dynamique. Il n'est pas lié à un syndicat, ne se soucie pas toujours de la défense des plus défavorisés, laissées au Parti communiste — relayé aujourd'hui par le Front national.

Ensuite l'élite française, qu'elle soit dans l'administration ou dans le privé, est issue de trois ou quatre écoles, comme l'ENA, Polytechnique ou Centrale. Ces gens se connaissent, se tutoient et passent souvent — «pantoufflent» comme disent les Français — du public au privé. De nombreux dirigeants de banques étaient directeurs du Trésor et les patrons de l'industrie sont fréquemment issus de cabinets ministériels.

La troisième raison est sans doute la plus importante. Les patrons français qui ont le cœur à gauche sont très souvent juifs et surtout protestants. Les réformés français sont «républicains», autrement dit soucieux de la neutralité de l'Etat, de la démocratie et de l'égalité. Ils ont dans leur mémoire collective le souvenir des camisards et de la Révolution française qui les a rétablis dans leurs droits. Il en va de même pour les Juifs qui se sont toujours, et hélas pas à tort, plutôt méfiés de la droite française. Et traditionnellement, Juifs et protestants soutiennent dans leur grande majorité la gauche modérée. Il en va de même pour ceux d'entre eux qui ont émergé et sont devenus des chefs d'entreprise. D'ailleurs, sauf erreur, toutes les personnes citées dans cet article sont issues de milieux protestants ou juifs. ■

LOGEMENT

Prévenir le délabrement

(ag) Partout où s'expriment les professionnels du bâtiment, responsables de grands bureaux d'architecture ou analystes de la conjoncture, le même langage est tenu: la restauration du parc construit est aujourd'hui la tâche prioritaire.

Belle concordance, qui marie l'intérêt bien compris et la prospective.

Certes, dans l'immédiat, la demande de logements nouveaux subsistera. Les volées de forte natalité arrivent à l'âge du mariage; la hausse du niveau de vie, si elle se poursuit, créera des besoins supplémentaires de confort, donc d'espace; certains cantons enfin connaissent une croissance de leur population par migration intérieure, par regroupement familial des saisonniers obtenant leur permis B.

Mais bientôt viendront les volées de faible natalité que la démographie scolaire a déjà enregistrées. La demande fléchira d'autant. D'où la relance par la restauration.

Ici un rappel primordial. On recense en Suisse 2,2 millions d'immeubles. La moitié a été construite depuis 1950.

Or le vieillissement des immeubles d'après-guerre s'accuse toujours plus. Beaucoup ont été construits en pleine surchauffe, avec plus de hâte que de

soin. Sans intervention, ils risquent le délabrement.

Ce renouvellement sera l'occasion de considérables économies d'énergie. Selon Heinz Kneubühler, directeur suppléant de l'Office fédéral des questions conjoncturelles, l'assainissement thermique des bâtiments existants devrait, à lui seul, coûter environ 20 milliards de francs (*Vie économique* 5/88).

L'infrastructure, notamment la distribution et la production d'énergie, devient également obsolète. Sa remise à jour devrait permettre elle aussi des gains de productivité. La convergence est heureuse. Les transformations vont prendre le relais des constructions, assurant l'avenir de la profession: 44 000 entreprises, 450 000 emplois. Un programme ambitieux d'économies d'énergie n'est dès lors pas une revendication idéaliste. Elle intervient au juste moment de l'évolution du bâtiment.

Reste l'exploitation optimale de ces circonstances favorables. Sans bureaucratie, il appartient aux cantons de cadrer ce formidable programme. Ambition de protection de l'environnement, d'amélioration de l'habitat et de l'urbanisme. Protection des locataires, dans le souci d'éviter le luxe stérile et de prévenir les opérations spéculatives. ■

Le pays des musées

Je vous disais: la Hongrie...

Pas remarquable, seulement, du point de vue de l'enseignement du français (et des littératures francophones — belge, canadienne, suisse-romande, africaines, américaines...).

Je me trouvais à Pécs, à deux cents kilomètres au sud de Budapest — nommé jadis *Fünfkirchen* — Vasarely y est né voici huitante ans. Ce qui explique qu'il y ait un musée Vasarely. J'ai donc été voir le Musée Vasarely, à la «Rue des Musées». En ressortant, j'ai aperçu un autre musée, de céramique celui-là, consacré à un autre enfant du pays, un dénommé Zsolnay (statue sur l'une des places de la ville). Au rez-de-chaussée, musée exposant les œuvres du sculpteur Toth — originaire de Pécs... Un peu plus bas, du même côté de la rue que le musée de céramique, Musée des Beaux-Arts (collectif). En face, Musée *Endre Nemes*, un peintre — je dirais : dans le genre surréaliste — né à Pécesvarad en 1909. J'ai repassé sur la «rive» du musée de céramique pour pénétrer dans le *Martyn Muzeum* — Martyn étant le nom

de l'artiste récemment décédé — le gouvernement hongrois l'avait logé dans un vaste hôtel style «XVIIe-XVIIIe siècles» au Marais, à la seule condition qu'à sa mort, toute son œuvre reviendrait à l'Etat. Le temps de dîner (j'ai pu utiliser l'un des quatre mots de hongrois que je sais: *asvany vizet*, ce qui signifie «eau minérale» — mes trois autres mots étant igen = oui, nem = non et maiomka = petit singe, qui n'est pas très utile dans la conversation, surtout avec des professeurs d'université, mais qui m'est resté du séjour chez mes parents, en 1947, d'un petit Hongrois envoyé par la Croix-Rouge) et j'ai pénétré dans le musée consacré à *Csontvary*, un peintre du début du siècle de moi complètement inconnu (comme tous les autres à l'exception de Vasarely), mais dont le *Petit Larousse de la Peinture* me dit qu'on le considère comme le «Douanier Rousseau» de l'Europe orientale et que son importance est grande...

Six artistes — six musées, visités par une foule incroyable d'écoliers — de la région ou venus en car d'autres régions.

Puis le professeur Vigh, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, à Paris, où il était tout à la fois gardien de l'équipe de football de l'Ecole, disciple d'un funambule célèbre nommé Todorov (à ne pas confondre avec le Président du Conseil bulgare), condisciple de Robert Hübner, grand-maître international, l'un des plus forts joueurs d'échecs de cette décennie — auteur de plusieurs études de stylistique (française) fort savantes, m'emmène visiter une *montagne* (semblable au *Mont Benon*, à Lausanne, quant à la hauteur) non loin de la frontière yougoslave, mise à la disposition de jeunes sculpteurs qui se voient offrir le vivre et le couvert pendant un ou deux ans, charge à eux de laisser une de leurs œuvres sur place — des Hongrois, mais aussi des Russes, Japonais, Américains, etc — le résultat étant une sorte de musée à ciel ouvert, dans la région de Villany-Wieland, vignobles estimables, mais aussi filles charmantes apparemment, puisque l'un des sculpteurs, un Anglais si j'ai bien compris, a fini par s'installer définitivement, ayant épousé une Hongroise de l'endroit.

A part quoi, avec quelques jours de retard, vous pouvez acheter aussi bien *Le Monde* que la *Neue Zürcher Zeitung* ■

MARCHE DES VITAMINES

Faux espoirs en capsules

(pi) Andrew Herxheimer, pharmacologue britannique: *Les préparations vitaminées sont une immense escroquerie (...). Ceux qui peuvent s'offrir des vitamines n'en ont pas besoin puisqu'ils sont aussi bien en mesure de s'acheter des denrées alimentaires fraîches. Les sous-alimentés et les pauvres ont besoin de nourriture mais pas de vitamines pré-emballées.*

Cette citation résume bien la brochure très documentée que la Déclaration de Berne consacre aux vitamines. Après le lait en poudre, l'alcool et le tabac, les pays industrialisés en mal de clients cherchent à placer leurs préparations multi-vitaminées dans les pays du tiers monde. Et avec nos capsules, c'est un état d'esprit que nous exportons: celui qui veut que le corps humain ne soit rien d'autre qu'une machine, qu'il suffit

d'huiler lorsqu'elle fonctionne mal. Des populations entières souffrent certes de carences en vitamines, qui peuvent avoir de graves effets sur leur santé. Mais les solutions que proposent les chimistes ne correspondent le plus souvent qu'à un souci mercantile, encouragé par nos nouveaux goûts alimentaires: alors que des entreprises suisses vendent des vitamines C au Brésil, nous importons de ce même pays des jus d'oranges *mûries au soleil du Brésil*, riches en vitamine C; la carence en vitamine A, qui provoque la xérophtalmie (maladie entraînant une diminution ou une perte de la vue), est courante en Indonésie, pays qui exporte ses papayes riches en vitamine A vers l'Europe et les Etats-Unis; la généralisation des habitudes importées par les colons, les coopérants et les touristes — comme la flûte

parisienne dans certains pays francophones d'Afrique — au détriment de l'alimentation traditionnelle provoquent également de graves carences, comblées — lorsqu'elles le sont — par de coûteuses vitamines de synthèse.

S'il est possible de fermer les yeux sur l'escroquerie des vitamines en boîtes en Europe ou aux Etats-Unis parce que la population y a les moyens de ses lubies et que les surdoses ne sont que rarement dangereuses, ce même commerce avec le tiers monde est un cas supplémentaire où la croissance des riches se fait sur le dos des pauvres. La brochure de la Déclaration de Berne le montre bien et nous en apprend également beaucoup grâce à des «fiches» consacrées à chaque vitamine, avec données médicales et conseils. ■

Les Vitamines (numéro spécial de *Solidaire*, mai 1988), Déclaration de Berne, case postale 81, 1000 Lausanne 9. Tél. 021 24 54 17.

Le mépris d'une civilisation

Je viens de prendre connaissance avec consternation du «Carnet de Jeanlouis Cornuz», paru dans votre édition du 12 mai dernier, dans lequel l'auteur donne une opinion aussi péremptoire que scandaleuse à propos de la politique menée par Pro Juventute à l'encontre des enfants jénisch de 1926 à 1973.

J'accorde, dit Jeanlouis Cornuz, *que très certainement les mesures prises furent maladroites et probablement brutales et sans nuances*. Et il conclut en substance qu'il était nécessaire d'intervenir pour enlever ces enfants à leur milieu errant où ils n'étaient pas scolarisés.

Tout d'abord, je ne vois pas au nom de quelle compétence — je me suis lassé à en chercher une dans son article — M. Cornuz peut nous accorder son jugement définitif sur un sujet qu'à l'évidence il connaît bien mal. Car le mandat confié à Pro Juventute par le conseiller fédéral Motta, par ailleurs excellent ami et admirateur de l'œuvre de Mussolini, n'avait qu'un très lointain rapport avec un projet de scolarisation à la Jules Ferry. Le but visé était d'arracher les en-

fants à leur famille parce que l'on considérait le mode de vie nomade comme gravement immoral. Comme l'écrivait A. Siegfried, le fondateur de l'action entreprise par Pro Juventute contre les enfants jénisch: *Nous avons décidé de vaincre le mal du nomadisme à sa racine, chez les enfants, par des mesures éducatives systématiques et conduites de façon conséquente*. Il s'agissait donc bien de lutter contre des comportements sociaux jugés déviants. Et pour y parvenir il fallait détruire une culture, un mode de vie dont personne n'a le droit de dire qu'ils valent moins que notre civilisation sédentaire.

Pourtant, c'est le mépris absolu de cette civilisation nomade que révèle toute l'action de Pro Juventute. Il ne s'agissait nullement de mesures *maladroites et probablement brutales*, il s'agissait d'éradiquer le mode de vie d'une minorité helvétique par l'assimilation forcée. *Probablement brutales*, les mesures de rapt systématique des enfants, la destruction des familles jénisch? M. Cornuz badine bien malencontreusement...

Si celui-ci avait pris la peine de se renseigner et je lui recommande vivement — il n'est jamais trop tard — de lire l'ouvrage de Sylvia Thode-Studer: *Les Tziganes suisses*, éd. Réalités sociales, 1987, il saurait que l'échec de l'action menée par Pro Juventute est aujourd'hui clairement avéré. Déjà en 1964, Siegfried était contraint de reconnaître que seuls la moitié des 600 ou 700 enfants placés sous la tutelle de son organisation s'était sédentarisés. Comme l'écrit Mme Thode-Studer, à qui j'emprunte la plupart des informations figurant dans cette lettre, «Une petite moitié donc reste fidèle au mode de vie sédentaire, mais à quel prix!». Elle ajoute: «En général, mal intégrées dans leur nouveau milieu et aliénées de leurs coutumes d'origine, les personnes qui ont souffert de l'entreprise de Pro Juventute constituent un groupe sans racines, qui ne peut plus nomadiser tout en n'étant pas vraiment sédentaires».

Beau travail, n'est-ce pas? (...)

Michel Rosselini
Genève

(*réd*) Cette réaction est l'occasion de rappeler que Jeanlouis Cornuz dispose d'une tribune dans laquelle il s'exprime librement. Alors que les articles signés par initiales en tête de texte sont discutés collectivement avant d'être rédigés par chacune des personnes collaborant à DP, les points de vue, dont le Carnet de Jeanlouis Cornuz, n'engagent que leur auteur.

A propos des enfants de la grand route, nous avons pris une position qui allait dans le même sens que celle de notre lecteur, dans un éditorial de François Brutsch paru le 12 juin 1986 (DP 823).

EN BREF

Conséquence du fédéralisme en matière scolaire: de la première à la sixième année d'école, le petit Urnais passe 5719 heures en classe alors que le petit Bâlois n'y va que 4561 heures. Cette constatation a été faite par un collaborateur du *Tages-Anzeiger*. Notons qu'il y a des inégalités dans certains cantons entre filles et garçons ou entre groupes linguistiques: Fribourg allemand 5384 heures, français 5320 heures.

Une pièce de cinq francs consacrée au mouvement olympique va prochainement être émise. Lausanne abrite en effet le Comité international olympique depuis 1915. La pièce sera en vente à partir du 14 juin et sera fabriquée à plus d'un million d'exemplaires. Le bénéfice de la vente de cette monnaie spéciale ira en partie à des activités culturelles en relation avec le sport. Le communiqué ne dit pas combien il faudra déboursier pour acquérir cette thune sportive.

Apartheid helvétique: les clients de la boucherie Helal et Kasabi à Zurich doivent prouver qu'ils sont musulmans et, par ordre des autorités, leur identité doit être notée dans une liste des clients.

Cette boucherie reçoit sa viande de Grande-Bretagne préparée selon les prescriptions du Coran.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy

François Brutsch

Jean-Daniel Delley (jd)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Point de vue: Jeanlouis Cornuz

Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Tél: 021 22 69 10 CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Liliane Berthoud, Pierre Imhof

Jean-Luc Seylaz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

20 ans d'objection

(*réd*) Le Centre Martin Luther King fête cette année ses vingt ans d'existence. Dès sa création, ses actions ont porté sur l'objection de conscience et l'antimilitarisme. Par la suite, il s'intéressa également à la non-violence.

Le CMLK continue de fournir un soutien aux objecteurs dans leurs démêlés avec la justice militaire, tout en travaillant pour changer la situation dans ce domaine.

Des week-ends de formation sur la non-vio-

lence sont organisés régulièrement, pendant lesquels les participants étudient leur comportement dans des situations conflictuelles et exercent des méthodes pratiques pour les résoudre sans violence.

Le centre dispose en outre d'une vaste documentation sur ces sujets, ainsi que sur l'armée, les guerres, le service civil, la paix, etc. Livres, périodiques, coupures de presse et dossiers remplissent les bibliothèques auxquelles le public peut accéder.

Comme actions concrètes ces dernières années, le CMLK a notamment soutenu l'initiative populaire pour un authentique service civil, organisé une brigade pour la paix au Nicaragua, soutenu les Brigades de la paix internationales, planifié une tournée de conférences de représentants d'une association pour la paix au Pays Basque, lancé une nouvelle campagne de refus des impôts militaires et participé à de nombreuses campagnes lors de votations.

A l'occasion de son vingtième anniversaire, le CMLK organise diverses manifestations. A fin mars a eu lieu l'inauguration de ses nouveaux locaux et pendant les deux dernières semaines d'août se déroulera un tour de Romandie à vélo destiné à mieux faire connaître le centre au public. Une fête, qui aura lieu à Lausanne le 3 septembre, viendra clore les festivités de ce vingtième. ■

Le procès

20 ans, c'est l'âge requis pour faire son école de recrue. Le CMLK a donc reçu un ordre de marche le 26 mars, pendant l'inauguration de ses nouveaux locaux.

20 ans, c'est aussi la majorité et la possibilité d'objecter, ce que n'a pas manqué de faire symboliquement le CMLK, le 30 mai dernier à Bulle, à l'issue du procès de Jean-Philippe Schmid, un jeune objecteur d'Avry-sur-Matran «très déçu de ne pas pouvoir s'engager différemment».

Le procès du CMLK aura lieu au Casino de Montebeno à Lausanne, le samedi 3 septembre.

PROFIL

Les fonctionnaires en jupe

(*ag*) Il y a des images préconçues et des idées reçues fortes, sous-jacentes sous les mots. Une association verbale insolite les révèle parfois. Voir le titre! Le fonctionnaire est ordinairement perçu comme un homme exerçant une fonction administrative. Avec jupe, ce serait à l'aune de ce préjugé Courteline en travesti. La réalité décape (voir *Numerus*, no 3, mai 1988).

L'Etat de Vaud emploie 20 000 fonctionnaires. 8 500 sont rattachés à l'Instruction publique (les tâches, hors enseignement, de ce Département représentent de faibles effectifs); 6 500 dépendent de l'Intérieur et Santé publique, c'est-à-dire font partie pour l'essentiel du personnel soignant.

Enseignement et soins de santé absorbent presque les trois quarts des effectifs des fonctionnaires vaudois.

Le 53% des fonctionnaires sont des femmes; le tiers de ces femmes ne travaille pas à plein temps.

L'âge moyen des fonctionnaires femmes est de 36 ans.

Les fonctionnaires représentent donc une population active largement plus féminisée et plus jeune que celle de l'ensemble du canton.

L'accès aux responsabilités dirigeantes n'est en revanche pas réalisé dans les mêmes proportions, on s'en doute. La féminisation n'est pas pour les cadres supérieurs. ■

Il Quotidiano, le nouveau quotidien tessinois, a déjà de nombreux lecteurs mais cela ne suffit pas à équilibrer les comptes, car les recettes publicitaires sont nettement insuffisantes.

Autres quotidiens tessinois ayant de la peine à équilibrer leurs comptes, selon les informations qui circulent, *Popolo e Libertà* (PDC) et *Libera Stampa* (soc).

ECHOS DES MEDIAS

Dans une récapitulation des résultats financiers de dix-sept radios locales de Suisse alémanique, on constate que cinq seulement enregistrent un gain à fin 1987 (deux émettent dans le canton de Zurich, une à Bâle, une à Lucerne et une en Valais). La plus forte perte est enregistrée par Radio Z à Zurich. Les indications ont été publiées dans le *SonntagsZeitung* (22.5).

Les feuilles officielles de district, généralement hebdomadaires, sont nombreuses dans le canton de Berne. A l'occasion du 75e anniversaire de leur association, elles viennent de se rappeler au souvenir des Bernois en publiant un journal spécial. Une seule feuille officielle existe dans le Jura bernois, dans le district de Moutier. C'est aussi la plus récente (fondée en 1977) et la seule paraissant tous les 15 jours. La plus ancienne est celle d'Aarwangen (1871) et la plus importante celle de la ville de Berne, dont le tirage est supérieur à 80 000 exemplaires et qui paraît six fois par semaine.

Il s'agit, évidemment, de feuilles distribuées gratuitement puisque nul n'est censé ignorer la loi.